

Département : **EURE**  
Canton : **NONANCOURT**  
Commune  
**MARCILLY-LA-CAMPAGNE**  
Mairie  
Rue du Verger  
27320 Marcilly-la-Campagne

**Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 Février 2015**

L'an deux mil quinze, le treize février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HEROUARD, Maire.

Étaient présents :

Mesdames : Bacher Francine, Barbet-Leseur Patricia, Trouillet Christine, Dorchy Chantal, Poiret Claudine et Le Gallou Sylvie

Messieurs : Rolland Daniel, Maurin Jean-Paul, Le Bescond Marcel, Marthouret Claude  
Monsieur Gallerne Jean-Pierre est arrivé à 21 H. 30 et n'a donc pas pu participer aux votes du compte administratif, de l'affectation des résultats et du compte de gestion de la Trésorerie

Absent(s) excusé(s) :

Madame Huan-Pinçon Delphine

Messieurs : Bioche Alain et Osmont Michel (ayant donné pouvoir)

Madame Sylvie Le Gallou est élue secrétaire de séance.

**Vote du compte administratif 2014 :**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif qui s'établit comme suit :

- dépenses de fonctionnement	461 182.10 Euros	
- recettes de fonctionnement	1 193 028.24 Euros	
<b>Excédent de fonctionnement</b>		<b>+ 731 846.14 Euros</b>
- dépenses d'investissement	96 658.19 Euros	
- recettes d'investissement	143 056.08 Euros	
<b>Excédent d'investissement</b>		<b>+ 46 397.89 Euros</b>

**Affectation des résultats 2014 :**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le compte de résultats qui s'établit comme suit :

- résultat de l'exercice 2014 :	+ 74 191.20 Euros
- résultat antérieur reporté au 31/12/2013	+ 657 654.94 Euros
- résultat de fonctionnement au 31/12/2014	+ 731 846.14 Euros
- résultat d'investissement au 31/12/2014	+ 46 397.89 Euros
- restes à réaliser	0
- besoin de financement	0
- affectation au 1068	0
- report au compte 002	+ 731 846.14 Euros

**Approbation du compte de gestion de la Trésorerie :**

Le conseil municipal approuve le compte de gestion de la Trésorerie de Nonancourt portant sur l'exercice 2014 qui correspond au compte administratif de la Commune.

### **Inscriptions budgétaires :**

Selon les dispositions de l'article L1612-1 du CGCT et jusqu'à l'adoption du BP 2015, il est possible sur autorisation de l'organe délibérant d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au BP de l'exercice précédent soit 320 000 / 4 qui vont se répartir de la façon suivante :

- article 2111	:	750 €uros
- article 2116	:	5 000 €uros
- article 21578	:	8 750 €uros
- article 2313	:	42 500 €uros
- article 2315	:	17 500 €uros

Le conseil municipal s'engage à inscrire ces montants au B.P. 2015

### **Reconduction du contrat CUI-CAE de Monsieur Philippe BOULAND :**

Suite au recrutement de l'employé communal et, afin de continuer à percevoir l'aide proposée par Pôle-emploi, il convient de reconduire le contrat CUI-CAE établi le 18 Mars 2014 jusqu'au 17 Mars 2015, pour une durée de 12 mois soit jusqu'au 17 Mars 2016.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

### **Reversement du fonds d'amorçage au S.I.S. Marcilly/Moisville :**

Suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la Commune de Marcilly-la-Campagne s'est vu attribuer la somme de 4 710 €uros pour l'exercice 2014 au titre du « fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires ».

Monsieur le Maire propose de reverser cette somme au Syndicat Intercommunal Scolaire de Marcilly/Moisville.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

### **Travaux complémentaires « marché de l'église » :**

Suite à la réunion de la commission des travaux en date du 6 Février dernier, Monsieur le Maire présente au conseil municipal, le projet de l'Entreprise T.E.R.H. portant sur la mise en sécurité et la consolidation des maçonneries pour un montant H.T. de 35 040.86 €uros. En effet, suite au piquetage des enduits extérieurs, il s'avère que les maçonneries au niveau des pignons sont très fortement détériorées, nécessitant leur reprise afin d'éviter tout risque d'effondrement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis, charge le Maire de solliciter la subvention correspondante auprès du Conseil Général et l'autorise à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

### **Travaux du SIEGE « remplacement des lampes à vapeur de mercure » :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, la nécessité de procéder au remplacement des quelques foyers aériens pour un montant estimé par le S.I.E.G.E, maître d'ouvrage à 10 000 €uros TTC.

La participation financière de la commune s'élève à 3 333.33 €uros, étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le S.I.E.G.E.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux, autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant et décide d'inscrire cette dépense au BP 2015.

**Travaux du SIEGE « extension éclairage public » :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, la nécessité de réaliser des travaux d'extension du réseau d'éclairage public par la pose d'un candélabre au lieu-dit « la Grande Heruppe » pour un montant estimé par le S I E G E, maître d'ouvrage à 5 000 €uros TTC.

La participation financière de la commune s'élève à 40 % du coût réel H.T. des travaux soit : 1 666.67 €uros, étant entendu que ces montants seront ajustés à la clôture de l'opération sur la base du coût réel des travaux.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux, autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant et décide d'inscrire cette dépense au BP 2015.

**Location du terrain communal :**

Le conseil municipal autorise l'encaissement du chèque de 12.13 €uros émis par Monsieur Michel LOUVET en règlement de la location du terrain communal pour l'année 2015.

**Encaissement de chèques :**

Le conseil municipal autorise l'encaissement des chèques de :

- 1 854.33 €uros émis par l'Assurance PACIFICA en dédommagement des dégradations causées par ses Assurés, Mademoiselle Aurélie QUINTIN et Monsieur Aurélien MASSEMIN lors de la location de la salle communale en date du 1<sup>er</sup> Février 2014.

- 150.00 €uros émis par Mademoiselle QUINTIN et Monsieur MASSEMIN en règlement de la franchise contractuelle suite à l'indemnisation effectuée par leur assureur, PACIFICA, en dédommagement des dégradations constatées lors de l'état des lieux de sortie effectué suite à la location de la salle communale en date du 1<sup>er</sup> Février 2014.

- 50.00 €uros émis par M. et Mme Claude CHESNEL sous forme de don au profit de la Commune.

Pour extrait : En Mairie,  
le 14 Février 2015  
Le Maire

